

502 **3. CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ETE BASSIN 50 METRES**

503 Les championnats se déroulent durant le dernier trimestre de la saison sportive, après les championnats
 504 de France Jeune et sont ouverts à toutes les divisions et aux Catégories Sénior et Vétéran.

505 Les finales et le classement se feront par catégorie (Sénior et Vétéran)

506 Les Jeune 2, ayant terminé dans les trois premiers lors des courses des championnats de France Jeune
 507 peuvent s'inscrire et seront surclassés en catégorie Sénior.

508 **COURSES INDIVIDUELLES, MODALITES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT :**

DIVISION 3	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au minimum un 100 mètres et peuvent effectuer deux autres épreuves maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé un 100 mètres lors d'une compétition officielle qualificative.
DIVISION 2	
Epreuves ouvertes	50 mètres Crawl 100 mètres Crawl 200 mètres Crawl 50 mètres Dos 100 mètres Dos 200 mètres Dos 100 mètres Crawl/Dos 50 mètres Papillon 150 mètres 3 Nages
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer l'épreuve dans ils se sont qualifiés (100 mètres Crawl/Dos ou 200 mètres Crawl). Les nageurs peuvent effectuer trois autres épreuves maximum.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé, lors d'une compétition officielle qualificative : - un 100 mètres Crawl/Dos dans un temps minimum fixé en annexe (page 37). Ou - un 200 mètres Crawl dans un temps minimum fixé en annexe (page 37).
DIVISION 1	
Epreuves ouvertes	100 mètres Nage-Libre 200 mètres Nage-Libre 800 mètres Nage-Libre 1500 mètres Nage-Libre 50 mètres Dos 100 mètres Dos 50 mètres Brasse 100 mètres Brasse 50 mètres Papillon 200 mètres 4 Nages 400 mètres 4 nages
Modalités d'engagement	Les nageurs doivent effectuer au minimum deux épreuves et au maximum cinq épreuves.
Modalités de qualification	Pour se qualifier, les nageurs doivent avoir réalisé les temps minimum fixés en annexe (page 37), lors d'une compétition officielle qualificative.

509